Convention de prêt à usage individuel de matériel pédagogique adapté Utilisable en dehors du milieu scolaire

Secteur: SAINT PAUL A	N° de Convention : 13314
Article 1:	
circulaires relatives au " financement de matériel pédagogiq sensorielles, motrices ou mentales, intégrés en milieu ordina	
Le Rectorat de la Reunion représenté par, Le Recteur de la met à disposition de l'élève : BOGDAN MATTEO Né(e) domicilié :	
Les matériels pédagogiques individuel adaptés suivant : - Imprimante scanner, référence : PIXMA MP230 in - Pavé numérique, référence :KBNUM immatriculé :	
Valeur globale du matériel prêté 90 € pour son usage scolaire afin d'effectuer des travaux afférents	s à sa scolarité.
Article 2:	
Ce prêt de matériel est consenti jusqu'au 31-07-2016, et est	révisable selon l'évolution de la situation de l'utilisateur.
Article 3:	
Le cocontractant utilisateur et ses représentants déclarent su d'une aide pour l'acquisition ou d'un prêt d'un matériel simils	r l'honneur ne pas avoir été bénéficiaires par un dispositif d'état aire à celui décrit dans le présente convention.
Article 4:	
du matériel pédagogique désigné ci-dessus.Le cocontractant le cadre de sa scolarité et pour effectuer des travaux afférent	
Article 5:	
La souscription d'une assurance contractée par les représenta	ants de l'utilisateur pour ce matériel est vivement conseillée.
Article 6:	
<u> •</u>	lomicile sont, dans ce cadre, à la charge des représentants de t de batterie de l'ordinateur, et les éléments optionnels pouvant se
A SAINT DENIS le 13-02-2014	Livré le:

Pour le Rectorat:

1/1

NOM,PRENOM,QUALITE et SIGNATURE